

# MAIRIE DE LA SELVE

## Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 02 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 02 Avril à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : Alain LORAIN, Alice LARCHER, Brigitte JUPIN, Laurent BRIOIS, Laëtitia SÉLAM, Annie DESIMEUR, Antoine DURAND, Delphine WUILMET, Isabelle QUENNESSON, Laurence FOISSY

Absents excusés : Julien CRIJNS

A été nommé secrétaire : Alice LARCHER

### Compte administratif et compte de gestion 2023

- Le compte administratif et le compte de gestion sont adoptés à l'unanimité
- |                              |           |
|------------------------------|-----------|
| Résultat de fonctionnement : | 72 941€48 |
| Résultat d'investissement :  | 56 717€12 |

### Affectation du résultat de la commune

- le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la façon suivante :
  - au compte 001 : 45 683€53
  - au compte 002 (excédent de fonctionnement): 417 111€44

### Vote des taxes

- Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales décide de retenir les taux suivants pour l'année 2023 :

Taxe sur le foncier bâti	:	42.75 %
Taxe sur le foncier non-bâti	:	20.09 %
Taxe habitation :		15,17%

### Attribution de compensation

- Le conseil municipal approuve l'attribution de compensation librement révisée de la commune de LA SELVE pour 2024 d'un montant de -13 789€

### Tarif location salle des fêtes

- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter le prix de l'électricité et le montant de la caution.  
Un chèque de caution de 500 € sera réclamé à la réservation.  
L'électricité sera facturée à raison de 0.24 € le kilowatt.

### Tarif location ancienne salle de classe

- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de proposer à la location uniquement pour les habitants du village l'ancienne salle de classe.  
La salle est louée sans cuisine (un réfrigérateur est à disposition), sans vaisselle, et peut accueillir 25 personnes.

Les tarifs seront les suivants à compter du 02 avril 2024 :

- De Juin à Septembre : 50€
- De Octobre à Mai : 75€
- Vin d'honneur : 20€

Un chèque de caution de 100 € sera réclamé à la réservation.

En cas de perte des clés il sera perçu une somme de 50 €.

Le nettoyage doit être effectué par le locataire. En cas de non-nettoyage des locaux après usage, il sera perçu une somme de 100 €.

### **Licenciement Françoise HERBERT**

- Monsieur Le Maire informe le conseil que Madame HERBERT a été licencié au 20 février 2024

### **Photocopieur**

- Monsieur Le Maire fait part au conseil d'une proposition reçu pour changer le photocopieur de la mairie.

### **Vente de terrain et garages Mme SCULFORT**

- Le conseil municipal à l'unanimité des membres :
  - Accepte l'achat de la parcelle B151 et des 3 garages pour 6 000€.
  - Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents nécessaires à l'achat.

### **Questions diverses :**

- Monsieur Le Maire informe :
  - Le conseil qu'un food truck sera présent tous les 15 jours sur la place.
  - Nous attendons le retour de la Région pour les travaux de la maison de Sissonne.

Séance levée à 22H00